

L'avis du Haut conseil à l'intégration dit des vérités connues de tous depuis 10 ans !

Le 24.10.10, le Haut conseil à l'intégration a rendu un avis : « Relever les défis de l'intégration à l'école – L'école, espace d'intégration sociale et culturelle. »

D'emblée, le titre me pose problème : comment les rédacteurs de cet avis ont-ils pu affirmer que l'école française serait un « espace d'intégration sociale et culturelle » si, dans le même temps, elle est invitée à relever les défis de l'intégration ? L'objectif qui consiste en effet à relever les défis de l'intégration à l'école suppose, par définition, que cette noble institution ne soit pas, en tout cas en 2010, « un espace d'intégration sociale et culturelle ». En général, quand on précise, au demeurant à juste titre à la page 111, comme s'y emploie l'avis du Haut conseil à l'intégration qu' « une langue est d'autant mieux maîtrisée qu'elle est pratiquée et qu'elle permet à la fois la communication dans des contextes différents et l'évocation des situations de la vie quotidienne », mieux vaudrait que les auteurs de l'avis commençassent déjà par donner l'exemple. Dans ces circonstances, il eut donc été pour le moins judicieux que le Haut conseil à l'intégration fisse preuve de cohérence et se limitât à intituler son avis : « Relever les défis de l'intégration à l'école. », titre qui impliquait, de fait, qu'elle dût redevenir un espace d'intégration sociale et culturelle sans qu'il fût besoin de le préciser, de surcroît en n'hésitant pas à recourir à la forme affirmative pour mieux se couvrir de ridicule.

Cet avis du Haut conseil à l'intégration dresse un tableau des populations scolarisées au cœur des ghettos en France, nuance

l'efficacité des aides apportées par les pouvoirs publics et procède à une synthèse connue depuis longtemps de la progression des revendications communautaristes au sein de l'institution scolaire.

Dès sa parution sur le Net, il a suscité des réactions parfois saugrenues, parfois déroutantes tant elles témoignaient de l'ignorance de leurs auteurs sur le sujet, voire des déclarations à la limite de la mauvaise foi ou de la malhonnêteté intellectuelle. Ainsi, pour le Café pédagogique, ce rapport est « alarmiste, approximatif », ne faisant « en rien avancer la question des difficultés sociales et d'intégration des habitants des poches de pauvreté ». L'école est-elle armée pour résorber les « poches de pauvreté », à moins de transformer les enseignants en assistantes sociales ? Et encore, quand on voit le peu d'efficacité des assistantes sociales en matière de résultats obtenus sur les parcours d'accompagnement à la réinsertion, on se dit qu'il serait peut-être plus pertinent de réformer les services sociaux des mairies plutôt que de demander aux enseignants d'endosser le statut d'assistantes sociales.

Le 23.10.10, le président du Haut conseil à l'intégration, Patrick Gaubert, déclare dans le Journal du dimanche : « Le HCI n'a jamais conduit d'étude sur le sujet. » C'est incorrect de le laisser croire à l'opinion publique. Je rappelle en effet que dans un rapport publié en novembre 2000 et intitulé « L'Islam dans la République », le Haut conseil à l'intégration affirmait alors dans le chapitre « Programmes et activités scolaires » :

« Certains cours sont ainsi contestés par les élèves, notamment ceux de philosophie et de biologie en tant qu'ils seraient contraires au dogme. En outre, l'école est confrontée au refus de certaines familles de laisser les jeunes filles participer à des activités sportives, les obligeant à dévoiler une partie de leur corps, comme à la piscine. De nombreuses familles fournissent des certificats médicaux dont il n'est pas interdit de penser qu'un certain nombre sont de complaisance. L'ordre des médecins a d'ailleurs été saisi à ce

sujet par plusieurs rectorats. » (p.52)

L'avis du Haut conseil à l'intégration du 24.10.10 fait de nouveau référence, à la page 99, aux « dérogations médicales « de complaisance » » qui posent « le problème du vivre ensemble entre filles et garçons ». A une différence près qu'il a occulté, cette fois-ci, la référence aux démarches entreprises par les rectorats auprès de l'Ordre des médecins. Personne n'aura donc connaissance des conclusions de l'Ordre des médecins sur la question des certificats de complaisance délivrés aux familles des jeunes filles qui refusent de participer aux « cours de gymnastique ou de piscine ». Pourquoi le Haut conseil à l'intégration n'a-t-il pas enquêté sur le sujet ?

Le Haut conseil à l'intégration poursuivait alors en ces termes, en novembre 2000, le constat accablant qu'il dressait de la montée des revendications communautaristes :

« Certaines attitudes procèdent toutefois, plus ou moins directement, de l'appartenance à la religion musulmane. Certains élèves, généralement des garçons, s'expriment par des tracts, des pétitions ou des rassemblements publics. Certains parents ou élèves adoptent des comportements différents selon le sexe de l'enseignant. Les témoignages sont parfois édifiants. Les enseignants rencontrés par le HCI de Marseille ont ainsi évoqué une « pression sociale psycho-religieuse ».. Dans le collège Edgar Quinet, dans le centre-ville, les élèves, qui sont tous musulmans, suivent dans leur quasi-totalité, le ramadan et si un enfant mange dans son coin, le principal rapporte « qu'il se trouve toujours un camarade pour lui faire le signe de l'égorgement ». De tels comportements révèlent le risque que se développe entre élèves une surenchère en matière de religiosité. Une institutrice de C.M.2 dans une école du centre-ville explique qu'il « arrive qu'une fille lève le doigt puis l'abaisse si un garçon lève le doigt en même temps. » » (p.52)

Comme nous le constatons donc, Patrick Gaubert est bien mal venu de prétendre, le 24.10.10, que la question de l'intégration à l'école laïque de la République française

n'avait jamais été abordée par le Haut conseil à l'intégration. Il est toujours conseillé d'étudier à fond ses dossiers avant de se lancer dans des déclarations hasardeuses
...

Dernière réaction au sujet du présent rapport du Haut conseil à l'intégration : celle de Marie-Christine Tabet qui écrit dans le Journal du Dimanche daté du 24.10.10 : « C'est une étude dérangeante.. Une photographie sans concession de l'école face aux enfants issus de l'immigration. »

Une étude n'est « dérangeante » que si elle met en lumière des symptômes jusqu'alors méconnus ou ignorés, qui témoignent d'un malaise, d'un mal être, d'atteintes graves qui affectent le fonctionnement classique d'une institution. Or, en quoi une étude qui confirme, du moins en ce qui concerne les maux auxquels doit faire face l'école, les grandes lignes du Rapport du Haut conseil à l'intégration de novembre 2000 ainsi que celles du Rapport Obin, serait-elle dérangeante puisque, par définition, celle-ci ne nous révèle pas, sur le fond, de données qui soient de nature à modifier notre approche des problématiques connues de l'école française, preuves écrites et rendues publiques en leur temps à l'appui ?

De mon point de vue, l'avis du Haut conseil à l'intégration du 24.10.10 ne fait que définitivement prouver ce que tous les acteurs attentifs au démantèlement progressif de l'école publique française et aux politiques d'intégration désastreuses menées, en France, depuis les années 1970, savent déjà. Que nous dit-il donc ?

I – Concernant l'évolution de la politique scolaire d'intégration

Ne pouvant ici reproduire tous les chiffres et tableaux avancés par l'avis du Haut conseil à l'intégration, chiffres détaillés sur plusieurs pages et après avoir procédé à une étude comparée de ceux-ci, j'invite nos lecteurs à lire la synthèse de Malika Sorel sur le présent chapitre :

« Les chiffres évoqués dans cette version, comparant

l'immigration avec nos voisins européens, ne prennent pas en compte les deuxième et troisième générations issues de l'immigration. Autant dire que la conclusion apportée sur ce point et qui se base sur des chiffres partiels, ne doit pas être prise en considération, car elle ne décrit pas la situation réelle à laquelle notre société se trouve confrontée.

Je dois vous dire que chez de nombreux hommes politiques et hauts fonctionnaires, la tentation est forte d'aller vers la facilité, en considérant notamment que la principale raison de la Berezina est sociale, et que la déghettoïisation constitue la solution. Ils continuent d'évoquer cette déghettoïisation alors qu'ils savent pertinemment que l'Etat ne peut plus répartir ces populations, car les flux migratoires sont considérables, et le taux de natalité de ces populations est par ailleurs très élevé.

Il y a désormais des programmes de construction de logements sociaux dans les zones rurales, dans le but d'alléger la pression qui s'exerce sur les banlieues des grandes villes ... » Personnellement, j'attends de lire la seconde étude sur « la politique d'intégration » annoncée dans le Journal du dimanche par le président du Haut conseil à l'intégration, Patrick Gaubert, et dont la publication est prévue d'ici « quelques semaines », pour procéder à une analyse rigoureuse de la situation et me faire une opinion plus précise sur la question.

2/ Concernant l'école aux prises avec des défis d'ordre culturel

L'avis du Haut conseil à l'intégration se caractérise par une méconnaissance des publics auxquels font face les enseignants, mais aussi par des observations absurdes relatives à une ignorance ou à une amnésie forcée de ce que fut longtemps l'immigration en France.

§ La méconnaissance des publics auxquels font face les enseignants :

L'avis du Haut conseil à l'intégration souligne « le dialogue difficile » avec l'école :

« Les parents se sentent mal accueillis par l'institution scolaire. L'incompréhension est totale, renforcée par des codes et des procédures complexes qui rendent le système éducatif français opaque. » (p.58)

L'expérience professionnelle de ceux qui ont été acteurs du système éducatif français ou qui y exercent encore démontre que les enseignants entretiennent des relations tout à fait cordiales avec les parents qui s'investissent dans l'éducation de leurs enfants, ne règlent pas à travers leurs enfants des comptes avec l'institution scolaire sous prétexte qu'eux-mêmes avaient dû écourter leur scolarité ou avaient connu l'échec dans leur parcours scolaire, ne témoignent d'aucune agressivité ou mépris à l'égard de la communauté enseignante. Comment, par ailleurs, contacter les parents d'élèves en difficulté quand ceux-ci ne répondent jamais aux convocations des enseignants ? De plus, comment reprocher aux enseignants de ne pas échanger suffisamment avec les parents quand ces derniers sont incapables de mener calmement une conversation, remettent en cause les notes attribuées, refusent de serrer la main à une femme, encouragent leurs enfants à nier l'enseignement des grands auteurs de la littérature française, la théorie de Darwin en sciences ou leur interdisent d'apprendre la construction des cathédrales au Moyen -Age ?

Mais sur ce point, je vais être honnête jusqu'au bout puisque toutes les vérités doivent être dites d'une part, que nos lecteurs ont droit à une information impartiale d'autre part : ces attitudes ne concernent hélas pas que les parents d'enfants qui appartiennent « à une famille immigrée ». A titre d'exemple, j'ai personnellement souvenir d'une institutrice qui avait été verbalement agressée par un parent d'élève qui lui reprochait d'avoir enseigné, à l'école primaire, l'histoire de Jeanne d'Arc à ses élèves – histoire qui avait du reste captivé la classe –, au motif que, selon lui, Jeanne d'Arc était « une salope de fasciste qui ressemblait bien au parti qui avait fait d'elle son icône » !

Malheureusement, devant la fin de non recevoir du parent en question qui refusait d'entendre ce qu'elle tentait de lui expliquer, l'institutrice n'a jamais pu avancer un seul argument pour démontrer au père que Jeanne d'Arc n'était en aucun cas une femme « d'extrême-droite ». Et pour être tout à fait complète de façon à ce qu'il n'y ait pas de malentendu en la matière, je tiens à préciser que cette collègue était une républicaine convaincue qui honnissait à proprement dit le Front National. Simplement, elle considérait, à juste titre, que Jeanne d'Arc faisait partie de l'Histoire de France et qu'elle devait donc expliquer à ses élèves qui était Jeanne d'Arc. C'est ça aussi la réalité du vécu enseignant ! J'invite donc au passage un certain nombre de journalistes qui débitent régulièrement quelques insanités sur Jeanne d'Arc, à réfléchir aux conséquences de ce qu'ils affirment, sachant que certains parents boivent les paroles des journalistes comme du petit lait sans jamais se poser de questions sur la véracité de leurs articles et surtout sans jamais remettre en question leur version parfois tronquée de l'Histoire de France.

Non content de ne pas rendre sérieusement compte de toutes les réalités des situations de terrain vécues par les enseignants, le Haut conseil à l'intégration recommande toutefois et sans aucun complexe :

« Le HCI recommande que dans tous les établissements scolaires, soit renforcée la politique d'accueil des parents pour mieux assurer la continuité de l'acte d'éducation entre le service public et la famille.

Dans ce cadre, il préconise l'institutionnalisation de rencontres structurées et conviviales en début d'année scolaire pour asseoir les principes d'une relation sereine et efficace, introduisant ou réintroduisant la confiance que nombre de parents n'accroent pas ou n'accordent plus à l'école.

C'est au projet d'école ou d'établissement de construire la qualité de la relation avec les familles et de consolider l'autorité parentale, gage de réussite. » (p.69)

Ce genre de recommandation illustre la méconnaissance du

dossier par ceux qui en sont les auteurs. Pourquoi ? Tout simplement parce que la plupart des établissements scolaires organisent désormais une réunion de rentrée avec les familles des enfants ou adolescents scolarisés. Or, si la réunion de rentrée entre les familles et les enseignants, en début d'année scolaire, avait été de nature « à introduire ou à réintroduire la confiance que nombre de parents n'accordent pas ou n'accordent plus à l'école », cela se saurait depuis longtemps ! Ensuite, le Haut conseil à l'intégration aurait surtout dû donner le détail du nombre de parents qui se déplacent réellement dans le cadre de la réunion de rentrée, d'un établissement à l'autre. D'autre part, comment l'école parviendrait-elle donc à « consolider l'autorité parentale » quand tant de parents ont démissionné de leur rôle d'éducateur ? Pour « consolider » une autorité parentale, faudrait-il déjà que celle-ci existât, non ?

Enfin, qu'entend précisément le Haut conseil à l'intégration par « rencontres conviviales » après s'être félicité, quelques pages plus tôt, par exemple de l'opération expérimentale « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » ? Mais que je sache, l'institution scolaire n'a pas vocation à se transformer en salon de thé !

En réalité, sous couvert de condamner poliment le monde enseignant à résoudre tous les maux de la société ... ou presque, le Haut conseil à l'intégration n'encouragerait-il pas à acheter la paix sociale dans nos quartiers qualifiés de quartiers « à forte immigration » ?

§ Des observations absurdes sur la présumée incapacité qu'auraient les parents d'immigrés « à surmonter de nombreuses difficultés » :

Selon le Haut conseil à l'intégration, les parents immigrés doivent surmonter des difficultés de communication liées à une méconnaissance de la langue du pays d'accueil ainsi qu'à un manque de connaissance et de compréhension du système éducatif « d'autant plus marquée que les contacts avec l'école ont pu être rares dans le pays d'origine » (p.60).

C'est une manière élégante de victimiser et donc d'excuser les

populations ainsi concernées. Pour autant, ce discours du Haut conseil à l'intégration est une effroyable insulte portée à la remarquable capacité d'intégration qu'ont su témoigner les vagues successives d'immigrés qui sont arrivés, un jour de leur vie et pour des raisons X et Y, sur la terre de France. Alors, je pose cette simple question au Haut conseil à l'intégration : pensez-vous qu'il était plus aisé, hier qu'aujourd'hui, de s'intégrer en France, de faire de cette nation sa patrie de cœur et de la servir comme les immigrants des siècles précédents auraient servi probablement leur pays d'origine s'ils n'avaient bien souvent pas été contraints de le quitter ?

Je vais donc rafraîchir la mémoire au Haut conseil à l'intégration en citant quelques exemples de ce que les immigrants ont apporté d'intelligence, de force d'âme et d'exemplarité à la France :

– Pierre Savorgnan de Brazza, né à Rome en 1852 et laissera son nom à la capitale du Congo.

– Marie Curie, physicienne née en 1867 à Varsovie, reçue première à l'agrégation de physique, devenue professeur à l'École normale supérieure des jeunes filles de Sèvres. En 1903, elle reçoit le prix Nobel de physique avec son mari et Henri Becquerel.

– Joséphine Baker, née à Saint Louis en 1906. Personne n'a oublié le rôle qu'elle a joué dans la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale.

– Léopold Sédar Senghor, né en 1906 au Sénégal. Arrivé en France en 1928, il fut étudiant à la Sorbonne puis obtiendra l'agrégation de grammaire en 1935. Dès 1939, il est enrôlé comme fantassin dans un régiment d'infanterie puis sera interné dans divers camps de prisonniers. Il sera également ministre conseiller du gouvernement de Michel Debré puis deviendra vice-président du Haut Conseil à la Francophonie dont il donnera, en 1962, cette définition que j'affectionne particulièrement : « La Francophonie, c'est cet Humanisme intégral, qui se tisse autour de la terre. » (Article dans la Revue Esprit « Le Français, langue de culture »)

- Eugène Ionesco, né en 1909 en Roumanie, auteur dramatique, représentant du théâtre de l'absurde.
- Henri Troyat, écrivain né à Moscou en 1911 et qui quittera la Russie en 1917 au moment de la Révolution d'octobre.
- Romain Gary, né en Lituanie en 1914, écrivain français qui avait choisi, au moment de la Seconde Guerre mondiale, le nom de guerre de « Gary » qui signifie « brûle » en langue russe. Deux fois récompensé du Prix Goncourt (la première sous le nom de Romain Gary pour « Les Racines du ciel » en 1956, la seconde sous le pseudonyme d'Emile Ajar pour « La Vie devant soi » en 1975), il avait rejoint la France libre, servi dans les Forces aériennes françaises libres pour finir nommé Compagnon de la Libération.
- Lino Ventura, acteur de cinéma né à Parme en 1919. Il commença à travailler très jeune. Le cinéma français ne peut pas oublier ce qu'il lui a apporté.
- Yves Montand, né en Toscane en 1921. Issu d'une famille ouvrière et militante qui avait fui l'Italie de Mussolini, Yves Montand commença à travailler dès l'âge de ... 11 ans. Acteur de cinéma, chanteur et danseur de music-hall mais aussi homme engagé, Yves Montand a eu, lui, le courage de rompre avec le stalinisme dès 1968, après l'écrasement du Printemps de Prague.
- Georges Charpak, né en Pologne en 1924. Issu d'une famille qui refusera de porter l'étoile jaune dès 1941, il deviendra très tôt un militant antifasciste puis entrera dans la Résistance. Déporté au camp de concentration de Dachau, il reprendra ses études après la Seconde Guerre mondiale. En 1992, il obtiendra le Prix Nobel de physique. Quel parcours plus exemplaire que ce parcours là ?
- Roudolf Khametovich Noureev, né en 1938 en Union soviétique et qui, en 1961, lors d'une tournée du Kirov en France demandera l'asile politique à l'aérodrome du Bourget. En 1983, il deviendra directeur de la Danse à l'Opéra de Paris. Aujourd'hui encore, il demeure le plus grand danseur classique du siècle dernier.
- Roxana Maracineanu, née en 1975 en Roumanie, devenue

championne du monde en natation en Australie (1998).

– Rama Yade, femme politique française née en 1976 à Dakar.

Peu m'importe les orientations politiques des uns ou des autres, du moment qu'elles aient respecté les idéaux républicains de la France. Moi, ce qui m'importe, c'est que ces personnes là, à un moment ou à un autre de leur vie, aient servi la France, à leur manière, avec le talent et les moyens qui étaient ou sont les leurs. Mais leurs exemples respectifs nous obligent également à ne jamais exclure de nos mémoires ceux qui ont également servi la France dans l'anonymat le plus complet (les Justes, par exemple, pendant la Seconde Guerre mondiale), ainsi que ceux qui continuent de la servir, en ces temps agités et incertains, sans faire de bruit, armés de la seule foi en ce pays qui est la leur, parfois aussi avec peu de moyens. Les hommes et les femmes de l'ombre comptent autant que ceux qui opèrent en pleine lumière.

Parmi ces immigrés d'hier, tous sans exception avaient-ils eu une enfance, une vie d'adulte, un parcours de vie moins pénibles que ceux de nombre d'enfants de banlieue aujourd'hui ? Quel adolescent affirmerait-il que, dans la France de 2010, il doit travailler à l'usine comme fut obligé de le faire un Montand par exemple ... alors qu'il n'était, lui, encore qu'un enfant ? Aucun, le travail des enfants étant interdit, fort heureusement aujourd'hui. Non, maintenant, c'est vrai, le constat que nous faisons tous est autrement plus alarmant : les gamins issus de l'immigration se plaignent de devoir aller à l'école pour avoir une chance de ne pas se ruiner la santé toute leur vie en trimant à l'usine comme le firent leurs parents ! Et quand vous avancez cet argument, ils vous rétorquent : « De toute façon, ça ne sert à rien car on sera chômeurs même avec des diplômes ». Quel que soit le contexte économique et social, ne vaut-il pas la peine de s'instruire, ne serait-ce que pour sa gouverne personnelle et en se disant que de toute façon, une nation construit toujours mieux son avenir avec des jeunes gens instruits qu'avec des jeunes gens qui optent pour la voie de l'argent gagné à peu de frais et d'efforts, et bien souvent selon des procédés on ne peut plus

douteux ? Alors, je vous avoue être exaspérée de toujours entendre la même plainte victimaire revenir au galop sur les gosses des banlieues qui auraient l'excuse sociale de l'échec ou du rejet de l'institution scolaire française, comme si, avant eux, les Portugais, les Arméniens, les Espagnols et tant d'autres immigrés n'avaient pas vécu dans des bidonvilles sordides qui ont, en leur temps, disons-le honnêtement, fait honte à la France. Ces gosses de banlieue que l'avis du Haut conseil à l'intégration qualifie, à mon avis à tort, d'enfants appartenant « à une famille immigrée » car nous parlons d'enfants, pour la majorité d'entre eux, de nationalité française qui n'ont connu que l'école française et jamais ou quasiment jamais la culture du pays d'origine. Et ce, quoi qu'en dise l'avis du Haut conseil à l'intégration puisque, comme le signalait intelligemment Malika Sorel, les chiffres avancés « ne prennent pas en compte les deuxième et troisième générations issues de l'immigration ».

Je ne dis pas que la vie des gamins ou des adolescents dans les banlieues est actuellement facile et donc qu'elle serait préservée de tout impact des effets nocifs de la crise économique. Loin s'en faut. Je dis qu'en 2010, les familles peuvent bénéficier d'aides sociales qui n'ont pas existé pendant très longtemps en France, réalité qui n'a en rien constitué, pendant des décennies, un frein à l'intégration. J'affirme, par ailleurs, que l'école publique et laïque française qu'ont fréquentée les enfants issues de familles immigrées des générations précédentes, jusque dans les années 1960, et dont l'intégration ne posait pas question, ne disposait pas de moyens financiers aussi considérables que ceux injectés dans le système éducatif français depuis les années 1980 et bien que ces sommes aient certes été considérablement revues à la baisse ces dernières années. Ce qui ne signifie pas pour autant, bien au contraire, que ces sommes soient équitablement allouées sur l'ensemble du territoire mais cela, c'est un autre débat. Quoi qu'il en soit, pour la seule année 2010, le site du Ministère de l'Education nationale indique que le budget « est de 60,8

milliards d'euros », le budget du ministère de l'Education nationale constituant ainsi « le premier poste du budget de l'Etat (21% en 2010) » : 17,6 milliards d'euros pour l'enseignement scolaire public du premier degré ; 3,8 milliards d'euros pour « la vie de l'élève » ; 29 milliards d'euros pour l'enseignement scolaire public du second degré ; 7 milliards d'euros à destination de l'enseignement privé.

Sur ce point, l'avis du Haut conseil à l'intégration souligne l'effort porté sur les actions individualisées qui touchent un large public pour la seule année 2008/2009. Mais dans le même temps, il met également l'accent sur le caractère « redondant » des dispositifs locaux ainsi mis en place. En bref, si les aides allouées sont réelles, leur efficacité est incorrectement mesurée.

3/ Concernant l'école aux prises avec des défis d'ordre culturel

Que nous apprend le Haut conseil à l'intégration à ce sujet ? Rien. Enfin, rien que nous ne sachions déjà depuis au moins six ans (Le Rapport Obin de juin 2004) et, en vérité, depuis dix ans avec le Rapport de novembre 2000 du Haut conseil à l'intégration sur « L'Islam dans la République ».

Un seul exemple : « Ainsi, il n'est pas rare que, dès l'école primaire, des parties de programmes soient refusées : alors que le programme d'histoire en CM1 prévoit expressément « les gaulois, la romanisation de la Gaule et la christianisation du monde gallo-romain », au même titre que l'étude « des conflits et échanges en Méditerranée au Moyen Age : les Croisades, la découverte d'une autre civilisation, l'islam », des enseignants se voient systématiquement opposés un refus de parents musulmans à l'étude par leurs enfants de la christianisation. Les mouvements migratoires, conséquences des Croisades sont remis en cause au prétexte que les Chevaliers n'ont pas existé ou que dans le meilleur des cas, ils n'ont jamais atteint le Proche-Orient ! » (p.99)

Nous sommes là confrontés « au refus de parents musulmans »

qui devient, de fait, le refus des élèves. Qui aura, dans ces circonstances encore l'outrecuidance de soutenir que les parents musulmans dont parle l'avis du Haut conseil à l'intégration, manifestent la moindre volonté de s'intégrer et donc d'adopter, tout au moins de respecter la culture française dont l'Histoire de France est un des éléments constitutifs aussi fondamental qu'incontournable ? Comment le Haut conseil à l'intégration ne voit-il donc pas le caractère aberrant de ses recommandations lorsqu'il préconise, dans ce contexte précis, de « consolider l'autorité parentale, gage de réussite » (p.69) ? Que je sache, même avec la meilleure volonté du monde, aucun enseignant ne parviendra jamais à nouer des relations de confiance avec des parents qui endoctrinent, dès l'école primaire, leurs enfants en insufflant dans leur esprit les germes d'une version négationniste de certains chapitres de l'Histoire de France.

Mais je dois reconnaître volontiers qu'aussi stupéfiante que soit l'incohérence des certains extraits de cet avis, la « perle suprême » vient du chapitre intitulé « L'enseignement de l'histoire : le « roman national » contesté. » (p.101). Chapitre où l'on peut lire, je cite :

« La vision du monde qui semble s'opérer est binaire : d'un côté les opprimés, victimes de l'impérialisme des Occidentaux, et ce, depuis les temps les plus reculés, et de l'autre, les oppresseurs, les Européens et Américains blancs, pilleurs des pays du Tiers-Monde. Cette vision fantasmée sert d'explication du monde et de justification aux échecs personnels. Les mécanismes propres à l'histoire sont méconnus, seuls subsistent pour ainsi dire des « états de nature ». La question de l'esclavage est un bon exemple de cette vision du monde : si la traite négrière transatlantique est connue de tous, il est plus difficile d'aborder la traite interne à l'Afrique ainsi que celle de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Le programme d'histoire introduit en classe de 5ème pallie cette faiblesse. » (p.102)

La traite négrière transatlantique est-elle « connue de tous » ? Qui sont « tous » ? Nos collégiens et lycéens ? Leurs

parents ? De quel public parlent ici précisément les auteurs de l'avis du Haut conseil à l'intégration ?

Je suis au regret de contredire, une fois de plus, les auteurs de ces lignes mais la traite transatlantique n'est en aucun cas « connue de tous ». Quand on interroge en effet les élèves issus de l'immigration d'Afrique du Nord ou d'Afrique subsaharienne, ils ne savent vous répéter qu'une seule phrase : « Napoléon était un esclavagiste ». A aucun moment, ils ne sauront vous dire à quelle époque à vécu Napoléon Bonaparte (Ils ne font du reste jamais la différence entre Bonaparte et Napoléon Ier), son histoire et son parcours personnels, l'héritage politique, administratif et culturel qu'il a laissé à la France, quels continents étaient traversés par la traite négrière ... mais ils ressassent néanmoins toujours la même phrase.

Que Napoléon ait rétabli l'esclavage est une vérité historique que personne ne saurait contester ni cautionner. J'ai déjà eu l'occasion d'écrire à ce sujet et comme je déteste me répéter, j'encourage ceux que cela intéresse à relire ce que j'ai écrit dans mes articles sur cet épisode en particulier, sur Napoléon Bonaparte en général. [« François Ier, Henri IV, Louis XIV et Napoléon représenteront la portion congrue des nouveaux programmes », article paru dans le numéro 155 de Riposte Laïque paru le 26.07.10 + Le blog Lessakele, Dossier « Bonapartine » avec la bannière de la Pyramide du Louvre, « Conversations estivales – Réponse à la question n°1 paru le 23.07.10, portant sur la raison d'être du pseudonyme de « Bonapartine »]

Simplement, il ne faut jamais transmettre une vision et/ou une version orale ou écrite manichéenne de l'Histoire, qu'il s'agisse de l'Histoire de France ou pas. Qu'elle s'adresse aux enfants et jeunes gens issus de l'immigration ou pas. Et dans ce domaine, il est indispensable d'avoir le courage de clamer haut et fort que certains écrits ont fait beaucoup de mal parce qu'ils ont contribué à distiller les ferments de la rancœur, du mépris, parfois le poison de la haine dans les esprits de toute une partie de notre jeunesse. Je pense

notamment à cet ouvrage de Claude Ribbe « Le crime de Napoléon », ouvrage dans lequel Claude Ribbe affirme que Napoléon avait organisé le génocide des Noirs de Guadeloupe et d'Haïti, oubliant de se souvenir que ce qu'il qualifie de « génocide » n'en était pas un, au sens où l'entend le Code pénal français (articles 221-1, 213-1 à 213-5). Ce qui n'enlève évidemment rien à la gravité des faits : tout républicain digne de ce nom sera d'accord sur ce point. Néanmoins, je tiens à insister sur le fait qu'on ne rassemble pas les différentes étoffes d'une nation en stigmatisant l'identité des uns sous prétexte qu'elle serait devenue le réceptacle idéal d'un passé honteux à expurger, en jetant la mémoire des autres au visage d'une génération « de souche blanche et européenne » qui doit certes porter un regard lucide sur son histoire collective sans pour autant être condamnée à devoir se sentir coupable des crimes commis par les générations antérieures. Ce qui doit être respecté pour les enfants issus de l'immigration africaine, qu'elle soit récente ou pas, doit aussi l'être pour tous les enfants de la nation, qu'ils soient issus d'une immigration européenne ou pas, qu'elle soit ancienne ou pas également. Il n'y a rien de plus dangereux, me semble-t-il que de jouer ainsi impunément avec la mémoire collective d'une part, avec la psychologie des êtres humains d'autre part. Et quand je revois la couverture de l'ouvrage « Le crime de Napoléon » sur laquelle Hitler vient s'incliner sur la tombe de l'empereur, quand je constate que Claude Ribbe enfonce davantage encore le couteau en dévoilant l'existence d'un film que Goebbels aurait produit à la gloire de Napoléon, je me dis que nous ne sommes plus du tout dans l'analyse distanciée et sereine qu'impose toute démarche sérieuse et la plus objective possible de l'historien mais dans la quête d'une soif de vengeance sans doute refoulée depuis trop longtemps à l'encontre d'une France que, de toute évidence, Claude Ribbe abhorre profondément. Voilà le genre de discours qui nuit à nos enfants, quelle que soit leur histoire personnelle, quelles que soient leur couleur de peau, leur ethnie d'origine et leur religion. Je comprends parfaitement

que la conscience de nos élèves d'origine africaine mais pour beaucoup de nationalité française ou que nos élèves natifs des DOM TOM qui sont tout simplement Français de fait, soit heurtée de plein fouet par la révélation de la traite négrière. Mais, en retour, je leur demande de ne pas insulter les Français de 2010 pour un passé dont ils ne sont pas responsables d'une part, de ne jamais oublier, d'autre part, que des crimes ont aussi été commis après l'indépendance d'Haïti à l'encontre des « Blancs ». Le devoir de mémoire, oui. La repentance, non.

Dans ces circonstances, plutôt que de d'asséner béatement sans l'avoir vérifié au préalable que « la traite négrière transatlantique est connue de tous », le Haut conseil à l'intégration aurait été bien avisé de s'assurer que non seulement elle serait réellement « connue de tous », mais surtout que les livres scolaires conduisent les élèves à découvrir, si l'on reprend la période napoléonienne, ce que fut effectivement la réalité de la traite négrière sans jamais omettre d'apprendre également à tous nos élèves, qu'une fois Haïti devenu indépendant en 1804, l'empereur Jean-Jacques Dessalines avait fait massacrer tous les Blancs, plongeant ainsi l'île dans les heures noires de la purification ethnique. Sinon, nos enfants n'auront qu'une version de l'Histoire et ils ne pourront pas apprendre à argumenter de manière rationnelle et circonstanciée leur jugement.

C'est la raison pour laquelle supprimer Napoléon Ier des programmes scolaires, au même titre que d'autres personnages qui ont forgé l'identité de la France (Clovis, Jeanne d'Arc, François Ier, Henri IV, Louis XIV, Napoléon Ier), est une décision parfaitement irresponsable. En agissant de la sorte, le Ministère de l'Education nationale vient de céder aux sirènes du chantage permanent des partisans d'une interprétation systématiquement dévoyée de l'Histoire de France qui ne conduira ceux de nos enfants qui ne parviennent pas ou ne veulent pas réussir le merveilleux pari d'une vie, celui de l'intégration, à passer du stade de la détestation à celui d'une haine viscérale de la France, amplement encouragés

qu'ils l'aurent été par ce même ministère. Et tout aussi effrayant, dans le même temps, le Ministère de l'Education nationale a, en réalité, publiquement dit aux familles de France qui seraient, même indirectement, les héritières de l'Histoire des Napoléon (Napoléon Ier et Napoléon III), ou d'une Jeanne d'Arc par exemple, voire des deux à la fois : « Vous n'êtes pas la France ». Comme si ces héritages là faisaient de ceux qui en sont les gardiens de la mémoire obligatoirement des « fascistes » ! Mais, dans un autre registre, que dirait-on si tous les jeunes Français d'origine arabe balançaient à la figure de la toute aussi jeune génération de Français harkis : « Vous avez vendu l'Algérie » ? Serait recevable ? En aucun cas ! Et ce ne serait pas défendre « la cause harkie » contre « la cause arabe » que de l'affirmer. Ce serait tout simplement défendre une génération qui n'est en rien responsable des choix de ses grands-parents, quoi que l'on pense, au demeurant, de ces choix. Par-dessus tout, je pense surtout qu'il faut savoir pardonner pour avancer et reconstruire le destin d'une nation, en l'occurrence celui de la Nation française, objectif prioritaire sur tout autre qui, en tout état de cause, devrait toujours prévaloir sur nos petits intérêts particuliers, sur nos si ridicules ambitions individuelles qui n'ont d'autre finalité, la plupart du temps, que de flatter nos si minables egos personnels.

Non content de s'enfoncer, au fil des pages, un peu plus chaque fois dans la boue, le Haut conseil à l'intégration se targue, dans l'ultime ligne droite de son avis, de conclure que « le programme d'histoire introduit en 5ème pallie cette faiblesse ». Hélas, non, le Haut conseil à l'intégration commet, une fois encore, une lourde erreur d'appréciation. Les élèves, musulmans ou pas, qui rejettent l'Histoire de France, n'en doutez pas, seront ceux qui, demain, entreront dans le même schéma de pensée révisionniste à l'égard de la traite interne à l'Afrique. Pourquoi admettraient-ils des leurs ce qu'ils nient chez « les autres » ?

Finalement, depuis l'été dernier, je n'ai cessé de

m'interroger sur les coupes opérées par le Ministère de l'Education nationale dans les programmes scolaires d'histoire. Pourquoi, par exemple, avoir enterré Jeanne d'Arc ? Etait-ce une façon sublimée de dire au Front National : « Vous voyez, nos élèves ne retiendront pas le nom de celle qui est devenue l'un des symboles de votre parti. » ? C'est simplement oublier que Jeanne d'Arc n'est en aucun cas coupable des choix du Front National de la France des années 2000 parce que Jeanne d'Arc n'a rien de commun avec l'extrême droite.. Absolument rien. Tout comme Napoléon Bonaparte n'est en rien responsable du fait qu'Hitler soit venu se recueillir sur sa tombe alors que son esprit était depuis bien longtemps parti effectuer un voyage en un lieu dont lui seul détient, aujourd'hui encore, le secret.

Très honnêtement, j'ai peur de cette France qui renie ceux de ses enfants dont l'histoire familiale appartient aux racines de ce pays. J'ai peur aussi de cette France qui renie son identité en faisant le choix d'inculquer aux enfants d'une immigration récente l'idée sournoise que notre nation ne serait pas digne d'être respectée dans toutes ses parts d'ombre et de lumière. Hélas, ceux qui ont opéré ces choix porteront une lourde responsabilité devant l'Histoire. Pourquoi ? C'est en réalité, dans toute cette affaire, le Front National qui va tirer les marrons du feu pour la simple raison que chaque fois qu'une nation jette des pans entiers de son identité aux oubliettes, elle donne un peu plus de gages à ceux qui ont déjà par le passé abîmé cette noble identité. Actuellement, le Front national est à 14% d'intentions de votes dans les sondages. Ce qui s'annonce, à mon humble avis et avec toutes les précautions qu'impose l'analyse d'un sondage, déjà très préoccupant à 18 mois d'une élection majeure. Je souhaite donc « bon courage » à ceux qui, après avoir massacré nos programmes scolaires de l'Histoire de France et autorisé de la sorte officiellement le Front National à être, à mon grand regret, actuellement le seul parti à s'approprier le droit de revendiquer l'héritage de toutes les grandes figures historiques de la France, devront

peut-être demain rendre des comptes sur cette affaire si finalement le Front National parvenait au pouvoir en 2012, voire en 2017 ! Mais, au fond, que personne ne s'inquiète : la France saura, le moment venu, réagir et faire comprendre aux tenants de la pensée unique ce qu'elle pense de ceux qui confondent devoir de mémoire et réflexe masochiste de repentance (SOS Racisme, le MRAP, les Indigènes de la République ...), sans jamais avoir rien compris puisqu'ils persistent à croire que défendre l'identité nationale, c'est soutenir le Front National alors que c'est justement parce que les partis républicains de gauche et de droite ont abandonné aux seules mains du Front National le concept d'identité nationale que nous ne parvenons plus, en partie, à fixer en des termes clairs et concis, les grandes lignes de ce que devrait être une politique d'intégration à la hauteur de ce que mérite la France. Les Français l'ont tellement compris qu'ils ne voteront ni pour ceux qui auront été les complices de l'abandon de certaines figures emblématiques de notre histoire nationale, ni pour le Front National. Ils auront, en effet, entre-temps, longuement médité cette pensée de Marc Block et ils agiront en conséquence :

« La France, la patrie dont je ne saurais déraciner mon cœur. J'y suis né, j'ai bu aux sources de sa culture. J'ai fait mien son passé, je ne respire bien que sous son ciel, et je me suis efforcé, à mon tour, de la défendre de mon mieux. »

(Marc Bloch, « L'Etrange défaite », 1940)

Bonapartine